



CCI NIÈVRE



# MINI-STAGE DÉCOUVERTE

## Pour quoi faire ?

Pour découvrir un métier en immersion dans le monde professionnel

## Combien de temps ?

1 à 5 jours maximum par stage

## Pour qui ? Quand ?

- Collégiens (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) et lycéens, pendant les vacances scolaires
- Etudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

## Dans quelle structure ?

Dans une entreprise, une administration, une association, chez un professionnel libéral

# Que voudrais-tu faire comme métier



**Face à la multitude de choix possibles... pas facile de répondre à cette question !**

Si tu hésites, **le mini-stage découverte est la solution**. C'est l'occasion de :

- te familiariser avec le monde du travail
- découvrir les métiers qui t'intéressent
- te faire connaître d'un employeur pour un futur contrat en alternance...

## QUELLE EST LA DÉMARCHE?



1. Retirer une convention de stage auprès de la CCI (coordonnées ci-dessous)
2. Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e)
3. Faire signer la convention de stage à l'entreprise et à tes parents en 3 exemplaires. La signature des parents est obligatoire, si tu es mineur(e)
4. Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir
5. Envoyer la convention à la CCI par courrier (en 3 exemplaires) ou par mail

### CONTACT



CCI de la Nièvre - Espace Entreprendre  
Françoise CORBIER-LORET  
Place Carnot - BP 438  
58004 Nevers Cedex



03 86 60 61 62



cci.58@nievre.cci.fr

[www.nievre.cci.fr](http://www.nievre.cci.fr)

 CCI BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

avec le Fonds social européen (FSE)

